

## SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- Lundi le 12 janvier 2009
- À compter de 19 h 30
- Salle des délibérations du conseil municipal  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

**SUJETS** : Projet de règlement numéro 1200-4 (P-1) N.S.  
Projet de règlement numéro 1202-1 N.S.  
Projet de règlement numéro 1206-3) N.S.

**CONVOCATION** : Conformément aux résolutions 2008-661, 2008-663 et 2008-668 adoptant les projets de règlement numéros 1200-4 (P-1) N.S., 1202-1 N.S. et 1206-3 N.S.

Conformément à la résolution 96-474 fixant les modalités de la consultation.

Conformément aux avis publics numéros 2008-67-1, 2008-65-1 et 2008-66-1 diffusés dans l'édition du 6 décembre 2008 du journal "Le Courrier".

**PRÉSENCES** : Sylvie Surprenant Mairesse et présidente de l'assemblée publique de consultation

CONSEILLERS(ÈRES)

Louis Lauzon

Marie-Noëlle Closson Duquette

Denise Perreault Théberge

Anne Lauzon

Luc Vézina

Vincent Arseneau

Marie-Andrée Petelle

Patrick Morin

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

Jean-Luc Berthiaume

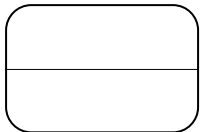
Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint  
aux opérations

**LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 1200-4 (P-1) N.S., 1202-1 N.S. et 1206-3 N.S.**

---

Le président de l'assemblée publique procède à la présentation du contenu des projets de règlement d'amendement. Il aborde notamment:

- 1.- les objets et conséquences de la mise en vigueur des amendements soumis à la consultation;
- 2.- les zones visées par les amendements;
- 3.- les dispositions des projets d'amendement susceptibles d'approbation référendaire;
- 4.- la procédure devant être suivie par les personnes intéressées pour déposer au greffier une demande visant à ce qu'une ou plusieurs dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;
- 5.- copies du résumé du projet de règlement 1200-4 (P-1) N.S., du projet de règlement 1202-1 N.S. et du projet de règlement 1206-3 N.S. sont distribuées aux personnes présentes.

**LES INTERVENTIONS**

Aucun citoyen présent - aucune intervention particulière.

L'assemblée publique de consultation se termine à 19h31.

---

Mme Sylvie Surprenant, mairesse  
et présidente de l'assemblée

---

M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville